

13 AGO. 1934

OFFICE INTERNATIONAL DES ARTISTES

**Représentation des
plus grands artistes
et Conférenciers,
Organisation de
Concerts - Tournées
- Conférences -**

**Spectacles de
Dances - Standing
d'Editions Musicales**

**Paris
Saint Sébastien
Milan
Londres
Bruxelles
La Haye
etc...**

En cas de différends les parties attribuent juridiction exclusive au Tribunal Civil de la Seine. L'Office International des Artistes agit en qualité d'Intermédiaire et sans responsabilité desapart. Registre Commerce Seine 547.324.

6, CALLE RONDA
71 calle Baso

SAN - SEBASTIAN

Monsieur CLAUSELL
Secretario de la Sociedad de Musica
da Camara
Via Layetana.

B A R C E L O N A

Cher Monsieur.

Comme suite a l'entrevue que vous avez eu la grande amabilité de m'octroyer durant mon séjour a Barcelone j'ai le plaisir de vous confirmer par la présente les différents points qui firent l'objet de nos conversations.

OPERA de PARIS. D'après les dernières nouvelles reçues la troupe de l'Opera se trouvera libre jusqu'au 15 novembre.

Pour trois représentations nous pourrions obtenir pour chacune une petite diminution soit 9000 pesetas au lieu du cachet indiqué de 10.000 pesetas.

Nous avons pu obtenir que les droits d'auteurs, frais du matériel d'orchestre soit a la charge de l'Opera.

Au sujet décors je vous adresse ci joint une note qui permettra de se servir des décors existants soit au Liceo, soit dans un autre theatre de Barcelone, en plus si vous le désirez nous pourrions ~~si vous le désirez~~ vous adresser maquettes des décors, le texte de la mise en scène afin que les metteurs en scène puissent se faire une idée des ouvrages a monter.

Les éditeurs de Belleas, Salome et Heure espagnole nous demandent un contrat de trois représentations au moins.

Je puis vous affirmer que les artistes qui formeront cette ambassade d'Art français sont les premières vedettes de l'Opera national.

Monsieur Mariotte viendrait deux ou trois jours avant pour les répétitions d'orchestre.

De toute façon nous vous simplifierions votre tâche en tant qu'organisation. Un metteur en scène de l'Opera viendrait a Barcelone.

Doc. 4956/1

OFFICE INTERNATIONAL DES ARTISTES

Je suis donc persuadé étant donné la haute valeur artistique de notre proposition, que vous aurez la grande amabilité d'étudier la dite proposition avec toute votre attention.

Marguerite LONG. Comme je vous le disais Madame Marguerite LONG se rendra vraisemblablement à Madrid et à Lisbonne dans le courant janvier février pour deux conférences, une sur Faure dont elle fut la grande confidente et admiratrice, la seconde conférence sur Debussy, en plus elle donnera à Lisbonne la première audition du concerto de Ravel oeuvre que le Maître lui a dédié et la première audition du Concerto de Darius Milhaud. Exceptionnellement Madame Marguerite LONG demande pour deux conférences et la première audition du concerto de Ravel un cachet de 15.000 francs séjour et voyage à sa charge.

Pour l'audition du concerto de Darius Milhaud il faudrait envisager une légère augmentation.

Si vous envisagez la venue de Ravel pour cette occasion le cachet du Maître serait de 3.500 pesetas voyage et séjour à sa charge.

Le cachet à allouer à Monsieur Darius Milhaud dans le cas où celui-ci dirigerait son concerto serait de 2000 pesetas frais de séjour et voyage à sa charge. Je suis sûr qu'une telle proposition sera susceptible de vous intéresser, étant donné l'indiscutable valeur de Madame Marguerite LONG, et des Maîtres qui l'accompagneront.

Je vous rappelle que Marguerite Long se rendra à Madrid et Lisbonne.

Magda TAGLIAFERRO et DENISE SORIANO. Je vous confirme ma proposition concernant ces deux remarquables artistes qui viennent d'obtenir le Prix du Disque. Il est inutile de vous louer les hautes qualités pianistiques de Magda Tagliaferro, quant à Denise SORIANO le fait seul d'avoir son nom au côté de la remarquable pianiste est une preuve du talent de la jeune violoniste Denise Soriano.

Le cachet indiqué est de 3.000 pesetas.

Jacques SERRES et Colette CRAS. Jacques SERRES dont vous connaissez le talent accompagné de Colette CRAS la remarquable pianiste française fille du compositeur le vice-amiral Jean CRAS ces deux artistes dont je vous ai entretenu et dont le cachet est de 1.800 pesetas.

Vera JANACOPULOS. Dont le cachet est de deux mille pesetas frais de l'accompagnatrice ANXIPA à la charge de Madame Janacopulos.

Paul GERALDY -FRANTZ- LEYMO. Paul Gerald le romancier et poète français universellement connu accompagné du tenor wagnerien monsieur FRANTZ de l'Opéra de Paris et madame LEYMO de l'Opéra donneront une conférence-concert sur Richard Wagner, je suis persuadé que une telle manifestation sera susceptible de vous intéresser.

Edouard HERRIOT. J'espère vous donner d'ici très peu de jour une nouvelle que je pense très favorable concernant notre politicien et remarquable conférencier.

13 AGO. 1934

OFFICE INTERNATIONAL DES ARTISTES

**Représentation des
plus grands artistes
et Conférenciers.
Organisation de
Concerts — Tournées
— Conférences —**

**Spectacles de
Dances — Standing
d'Editions Musicales**

**Paris
Saint Sébastien
Milan
Londres
Bruxelles
La Haye
etc...**

En cas de différends les parties attribuent juridiction exclusive au Tribunal Civil de la Seine. L'Office International des Artistes agit en qualité d'Intermédiaire et sans responsabilité de sa part.
Registre Commerce
Seine 547.324.

~~XX6X~~ CALLE RONDA
71 calle EASO

Monsieur CLAUSELL.

(2)
SAN - SEBASTIAN

Madame Vera JANACOPULOS ayant en décembre sa tournée en Grèce et revenant du Bresil en novembre, elle ne pourra se rendre a Barcelone qu'en Janvier ou février.

En ce qui concerne l'Opera il est entendu que les éditeurs entendent par trois représentations 1 représentation de Telleas - 1 représentation de Salomé - 1 représentation de l'Heure Espagnole. Ces deux dernières ne formant qu'un spectacle.

Esperant recevoir dans un bref délai de vos nouvelles, et vous remerciant bien sincérement de l'accueil que vous avez eu la gentillesse et grande amabilité de me réserver, croyez bien cher Monsieur a l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

H. de Samoré

Doc. 4956/2